

Accès rue Claude Bonnier – entrée ❶ sur le plan

CARTES GRISES

PARTICULIERS - OPPOSITIONS - IMMOBILISATIONS - LITIGES
DÉPÔT DE DOSSIER PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00

PERMIS DE CONDUIRE

DÉPÔT DES DOSSIERS ET DÉLIVRANCE
DES PERMIS DE CONDUIRE
SUSPENSION - ANNULATION - POINTS

Les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h00

DÉPÔT DES DOSSIERS : échange de permis étranger

Le mardi et le jeudi de 8 h 30 à 11 h 00

COMMISSION MÉDICALE
DES PERMIS DE CONDUIRE

Demande de rendez-vous par courrier **uniquement**
Pour mémoire : La commission médicale se situe à la Cité administrative

 En cas d'affluence exceptionnelle, le service peut être amené en cours de matinée à arrêter la distribution des tickets pour limiter le temps d'attente.

IMMIGRATION - INTÉGRATION

SÉJOUR ET ASILE

Accueil sur rendez-vous

NATURALISATIONS

Renseignements téléphoniques le mardi et le jeudi de 9 h 30 à 11 h 30
au **05 56 90 62 99**

Dépôt des dossiers de demande **par décret et par mariage** :
UNIQUEMENT par voie postale en recommandé avec accusé de réception.

CITOYENNETÉ

CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ
PASSEPORTS

PAS DE DÉPÔT EN PRÉFECTURE
Dépôt des dossiers en Mairies

PASSEPORTS EN **URGENCE**

S'adresser à l'accueil général de 8 h 30 à 12 h 00
UNIQUEMENT si les éléments justifiant la demande relèvent de la force majeure et pour des départs imprévus ne pouvant être différés sur présentation de justificatifs (motif d'ordre médical ou humanitaire ou pour des raisons professionnelles)

LIVRETS DE CIRCULATION

Prise de rendez-vous physique ou téléphonique
auprès des agents à l'accueil général entre 8 h 30 et 12 h 30

Accès rue du Corps-Franc-Pommiès – entrée ❷ sur le plan

ÉLECTIONS ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ÉLECTIONS

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 16 h 00

REVENDEUR D'OBJETS MOBILIERS (OCCASION)

Accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

DOUBLE NATIONALITÉ (ARTICLE 2)
DUPLICATA PERMIS DE CHASSE

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

CHAUFFEURS DE TAXIS ET VTC

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

DÉROGATIONS D'INHUMATIONS ET DE
CRÉMATIONS - TRANSPORTS DE CORPS

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00

EXPULSIONS LOCATIVES

Accueil propriétaires / locataires sur rendez-vous
Accueil huissiers de justice de 8 h 30 à 11 h 30 sans rendez-vous

POLICES ADMINISTRATIVES

ARMES, TRANSPORTS DE FONDS,
DÉBITS DE BOISSONS, VIDÉO-PROTECTION


Lundi, mardi et jeudi de 8 h 30 à 13 h 30
PRÉFECTURE de la GIRONDE - MÉRIADECK - 3^e étage

Accès espace Rodesse (103 bis, rue Belleville – CS 61693 – 33062 Bordeaux cedex) – entrée ❸ sur le plan

ASSOCIATIONS (TRANSFERT À LA DDCS)

GREFFE DES ASSOCIATIONS

Associations Loi de 1901: (création, modification, dissolution)

Permanences public : mardi et jeudi de 9 h à 11 h 30
Accueil téléphonique : mardi de 14 h à 16 h
 05 47 47 47 52

VENIR À LA PRÉFECTURE (voir le plan au verso)

Adresse postale : 2, esplanade Charles-de-Gaulle – CS 41397 – 33077 BORDEAUX CEDEX – Téléphone 05 56 90 60 60

Organisation de l'État en Gironde, horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles
sur le site internet des services de l'État en Gironde www.gironde.gouv.fr